**Fermeture du réseau téléphonique cuivre et Internet ADSL sur la commune, IL EST TEMPS DE PASSER À LA FIBRE !**

**Dès maintenant, préparez-vous à passer à la fibre pour éviter la coupure de vos services télécoms (téléphone, Internet, téléalarme, télésurveillance…) au plus tard le #DATE FERMETURE TECHNIQUE# !**

Face à l’accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau télécom historique en cuivre, ouvert il y a plus de 50 ans, a atteint ses limites. Orange (ex. « France Telecom ») a donc décidé de fermer progressivement et par lot de communes le réseau télécom cuivre, dont il est le propriétaire. **Désormais, le réseau public de fibre optique déployé sur la commune grâce à vos collectivités devient donc le réseau fixe de référence pour répondre aux besoins des particuliers et des professionnels en matière de services télécoms.**

Cette fermeture ne signifie pas pour autant la fin du téléphone fixe et des autres services utilisés au quotidien (Internet, télévision, Vidéo à la demande, services spéciaux, etc.). Au contraire, l’ensemble de ces services est d’ores et déjà disponible sur le réseau public fibre ouvert sur notre commune. Pour y accéder, il faut vous abonner à la fibre auprès d’un opérateur. Il n’est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision si vous souhaitez uniquement conserver une ligne téléphonique fixe. Sur le réseau public fibre, vous pouvez parfaitement choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

**Si vous n'êtes pas encore passé à la fibre, il faut sans tarder vous y préparer pour éviter la coupure de vos services au plus tard le #date fermeture technique#.** Tout le monde est concerné (particulier, professionnel, association…) ; que vous ayez seulement le téléphone fixe ou que vous utilisiez d’autres services (Internet, TV, services spéciaux, etc.). En revanche, si vous êtes déjà passé à la fibre, vous n’êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture.

**Comment passer à la fibre pour continuer à bénéficier de vos services ?**

**Il vous appartient d’anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services après le #date fermeture technique#.** Anticiper est d’autant plus important que le raccordement de votre habitation ou de votre local professionnel au réseau public fibre peut parfois nécessiter des travaux pour tirer la fibre jusqu’à chez vous, comme des travaux d’élagage ou de remise en état de gaine (dans 2 % des cas). Il est donc essentiel d’anticiper ces éventuels travaux qui peuvent parfois durer plusieurs semaines.

**Les étapes pour passer à la fibre :**

**1 - Vérifier que votre adresse a bien accès à la fibre**. Soit sur le site Internet de Nouvelle-Aquitaine THD (NATHD) : <https://www.nathd.fr/eligibilite>, soit en appelant NATHD au 0 806 806 0 06, du lundi au vendredi, de 8h à 19h. Prix d’un appel local – Service gratuit.

**2** – Si votre adresse a accès à la fibre, **rapprochez-vous de votre opérateur actuel ou de l’opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire un abonnement à la fibre**.

**Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement.** Veillez à prendre attention à ces communications et assurez-vous également d’être bien en contact avec votre opérateur.

**Pour en savoir plus :** <https://www.nathd.fr> – 0 806 806 0 06